

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/03/2014

1- FINANCES COMMUNALES

1-1 Vote du Compte administratif 2013

Délibération

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} adjoint Michel CLEYET-MERLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Mr le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENTS | | ENSEMBLE | |
|---|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENTS | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENTS | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENTS |
| COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL | | | | | | |
| Résultats reportés | | 90 777,52 | | 176 047,96 | 0 | 266 825,48 |
| Opérations de l'exercice | 630 029,45 | 729 559,21 | 499 440,12 | 331 968,88 | 1 129 469,57 | 1 061 528,09 |
| TOTAUX | 630 029,45 | 820 336,73 | 499 440,12 | 508 016,84 | 1 129 469,57 | 1 328 353,57 |
| Résultats de clôture | | 190 307,28 | | 8 576,72 | | 198 884,00 |
| Restes à réaliser | | | 71 866,00 | 11 769,00 | 71 866,00 | 11 769,00 |
| TOTAUX CUMULES | 630 029,45 | 820 336,73 | 571 306,12 | 519 785,84 | 1 201 335,57 | 1 340 122,57 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 190 307,28 | 51520,28 | | | 138 787,00 |

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération

Pour l'exercice 2013 le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de 190 307,28 €

Pour l'exercice 2013 le solde d'exécution de l'investissement présente un excédent de 8 576,72 € hors reste à réaliser, et un déficit de 51 520,28 € avec les restes à réaliser 2013.

1-2 Vote du compte de gestion 2013

Délibération

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1-3 Affectation du résultat

Délibération

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2012 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

| | | |
|--|------------------------------|-----------------------------------|
| * Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 A | 190 307,28 | |
| Solde d'exécution d'Investissement : B (avec les résultats antérieurs) | 8 576,72 | |
| Restes à réaliser Dépenses : | Restes à réaliser recettes : | à solde des restes à réaliser : C |
| 71 866,00 | 11 769,00 | -60 097,00 |
| Besoin de financement à la section d'investissement | 51 520,28 | |

Après en avoir délibéré :

Décide d'affecter au budget pour 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| | |
|--|----------------|
| 1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de | E 51 520,28 |
| 2°) – le surplus (A-E) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » | 138 787,00 |

1-4 Vote du budget primitif 2014

Délibération

Le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition 2014 et demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

VOTE les taux 2014 comme suit :

| | |
|---------------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation : | 5,92 % |
| Taxe foncière propriétés bâties : | 16,32 % |
| Taxe foncière propriétés non bâties : | 49,25 % |

Le Maire donne lecture de chaque article et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur la proposition de budget primitif 2014.

La section de Fonctionnement s'équilibre à 518 196 €

La section d'Investissement s'équilibre à 200 077 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2014.

1-5 Opération pour compte de tiers : station de relevage

Délibération

Le Maire explique qu'une station de relevage des eaux usées a dû être installée lors de la construction de l'école élémentaire à Saint-Ondras. Cette station dessert les équipements relatifs à l'école, à la mairie, aux appartements communaux et à la salle des fêtes.

Il propose que les dépenses relatives à l'acquisition et à la pose de la station de relevage soient supportées par moitié par la commune de Saint-Ondras et le SIVU des écoles, les dépenses s'élevant à 10 000 € HT (11 960,00 € TTC) pour l'acquisition de la station de relevage et à 10 560 € HT (12 629,76 € TTC) pour son installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'instruction M14,

DECIDE que les dépenses relatives à l'acquisition et à la pose de la station de relevage seront supportées par moitié par la commune de Saint-Ondras et le SIVU des écoles.

DECIDE que la facture d'acquisition de la station de relevage ayant déjà été payée en totalité par le SIVU des écoles, elle fera l'objet d'un remboursement par la commune de Saint-Ondras à hauteur de 5 980 € TTC.

DECIDE que la facture d'installation de la station de relevage sera réglée par le SIVU des écoles et que la part à charge de la commune de Saint-Ondras fera l'objet de mouvements comptables au titre des opérations pour comptes de tiers pour un montant de 6 314,88 € TTC.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2014.

AUTORISE le Maire à émettre les titres et les mandats nécessaires.

1-6 Exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement sur les abris jardin

Reporté à une autre séance, les élus sachant connaître les montants en jeu.

2- INTERCOMMUNALITE

Approbation des statuts

Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après validation par le Conseil Communautaire, les statuts de la Communauté de Communes Bourbre-Tisserands sont soumis au vote des conseils municipaux des communes membres.

Il donne lecture desdits statuts et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes Bourbre-Tisserands tels qu'annexés à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

4- DIVERS

- Urbanisme : avis de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Valencogne

- Cérémonie du 19 mars : à 17h15 au Monument aux Morts.